

Les adhésions / assurances

Un service d'adhésion / assurance a été mis en place au niveau national pour tous les adhérents des Foyers Ruraux de France.

Cette gestion a permis la négociation avec notre assureur des assurances Responsabilité Civile et Individuelle Accident pour nos adhérents.

L'adhésion / assurance pour chaque adhérent est individuelle : c'est le Foyer Rural local qui en détermine le prix de vente à ses adhérents.

Deux possibilités:

- l'adhésion sans assurance
- l'adhésion avec assurance responsabilité civile et individuelle Accident.

Pour bénéficier de cette adhésion / assurance, chaque adhérent doit être inscrit dans l'espace privé GESTANET du foyer rural auquel il souhaite adhérer. Le foyer rural pourra ainsi lui remettre une attestation d'adhésion / assurance imprimable depuis le logiciel GESTANET. L'adhésion / assurance est renouvelable chaque année.

Tarifs des adhésions / assurances pour la saison en cours : nous consulter.

Vous pouvez passer vos commandes de cartes supplémentaires à la fédération en cours de saison selon vos besoins.